

PUBLICATION DES CONTRATS SUR SITE WEB

<i>Titre de la mission</i>	Etude portant sur l'élaboration des Plans d'Aménagement Urbain de certaines zones d'extension de l'Agglomération de Djibouti
<i>Description, sommaire, narratif de la mission</i>	<p>La ville de Djibouti vient de se doter d'un Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU), qui fixe les grandes orientations de son développement futur. Ce SDAU donne ainsi à cette agglomération les moyens nécessaires pour renforcer son rôle de pôle économique national voire de la sous-région de l'Afrique australe.</p> <p>Du point de vue de son développement urbain, les nouveaux axes identifiés par le SDAU visent à accroître l'attractivité de la ville vis-à-vis des investisseurs locaux et étrangers. Aussi, l'engouement que pourrait susciter les nouvelles offres d'activités de Djibouti ville va sans nul doute accroître la pression foncière.</p> <p>Pour contenir et maîtriser les occupations des nouvelles zones d'urbanisation et surtout faciliter la mise en œuvre effective du SDAU, le Gouvernement a décidé d'élaborer les plans d'aménagement urbain (PAU) des secteurs urbains objets actuellement de fortes pressions foncières, à savoir les secteurs de Khor Ambado, Balbala et Nagad (→ voir figure 1).</p> <p>Le PAU est un document d'urbanisme opposable aux tiers en raison de la précision de son échelle graphique. Il se présente sous la forme de document graphique et d'un règlement indiquant les conditions du développement urbain sur l'ensemble du territoire de la collectivité territoriale concernée.</p> <p>Les PAU, conçus pour permettre de fixer les objectifs de gouvernance urbaine, comprendront :</p> <ul style="list-style-type: none">- la création d'un espace public de haut qualité ;- les règles et le parti d'aménagement pour le développement immobilier de zones à usage mixte (habitat, commerce, bureaux) ;- la création des équipements de proximité nécessaires ;- le lotissement de zones d'activités artisanales et petite industrie à haute densité d'emploi ;- le nouveau réseau de voirie primaire, secondaire et tertiaire ;- la desserte en eau, électricité, assainissement des zones. <p>L'objectif général de cette étude est de favoriser la mise en œuvre effective des orientations du SDAU à court terme, à travers la préparation des « plans d'aménagement urbain » (PAU) qui, en raison de la précision de son échelle graphique, permettront de fixer en tout détail les objectifs de la croissance et de la bonne gouvernance urbaine.</p> <p>De manière spécifique, l'étude vise à :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - faire une analyse socio-démographique des sites concernés ; - produire une cartographie plus détaillée de l'occupation des secteurs urbains concernés ; - mettre en relief les orientations du SDAU attachées aux différents secteurs urbains ; - définir un programme précis d'aménagement ; - proposer un schéma d'aménagement qui indique les différentes typologies de l'occupation des sols (habitat, équipements socio-collectifs, infrastructures, commerce, etc.) ainsi que les zones inconstructibles ; - élaborer des règlements particuliers d'urbanisme ou cahiers des charges ; - assurer un renforcement des capacités des services gestionnaires des PAU.
Nom, prénom, nationalité du consultant	Cabinet KEIOS SARL
Adresse, contact du consultant	Italie, en via G. Calerini, 68. 00196 Rome, Italie - info@keios.it www.keios.it , Tel : +39 06 32 33 296 / fax: + 39 06 32 33 313 CF-CCIA Roma 06664500581,
Montant du contrat	146 610 USD
Période du contrat	05 mois
Source du financement	PREPUD II/ Banque Mondiale
Méthode de sélection	ED Entente Directe